

**Le sénateur van Roggen:** Peut-être pourrais-je poser ma question aux représentants du ministère et entendre les commentaires du docteur Campbell à cet égard?

**M. Campbell:** De façon précise? Nous croyons qu'un système de rappel est nécessaire. Le texte du bill a été laissé aussi souple que possible. Je ne crois pas que nous ayons eu l'intention d'exiger que le fabricant garde trace de tous les propriétaires de pneus au moyen du système de distribution, mais nous croyons qu'un tel système de rappel est nécessaire pour deux raisons. Il a été lancé aux États-Unis et je crois que toutes les sociétés canadiennes y sont intéressées de près ou de loin. Par conséquent, les frais supplémentaires pour étendre le système à tout le Canada devraient être relativement minimes. Si des pneus défectueux sont fabriqués, je ne connais pas de meilleure façon d'en alerter les propriétaires et de leur dire qu'ils peuvent exposer inutilement leur vie. Idéalement parlant, le consommateur devrait avoir la responsabilité de retourner cette carte au fabricant de façon que celui-ci puisse constituer un dossier; on pourrait peut-être l'y inciter par la persuasion ou par une mesure provinciale ou municipale. Je ne crois pas que nous aurions le pouvoir de forcer le détaillant ou le consommateur à retourner la carte. A mon avis, ce service devrait toutefois être mis à la disposition du consommateur, notamment s'il s'intéresse assez à sa propre sécurité pour remplir et retourner la carte.

**Le sénateur van Roggen:** Il me semble que vous ne divergez pas trop d'opinions alors. Peut-être est-ce simplement le libellé de l'article qui est la source du problème. Puisque vous consentez à ce que le consommateur ait une carte qu'il puisse retourner, je me demande monsieur le président, s'il ne serait pas plus pratique, au lieu de retarder indûment le Comité, de demander aux représentants de l'industrie et du ministère d'étudier ce point? Ils pourraient peut-être en arriver comme premier pas, à un texte satisfaisant pour les deux parties. Nous nous éviterions ainsi de proposer une troisième solution qui pourrait très bien ne convenir ni à l'une ni à l'autre.

**M. Campbell:** Il est toujours assez difficile de prévoir les problèmes qui peuvent se poser dans l'avenir. Nous avons donc laissé à cet article une souplesse raisonnable, dans l'espoir que des règlements pourront être élaborés.

**Le sénateur van Roggen:** Je ne suis pas certain de pouvoir convenir avec vous que cet article est tellement souple. Vous pourriez le rendre plus souple et renvoyer au règlement, mais n'oublions pas que le règlement ne peut modifier la loi une fois qu'elle est adoptée et lorsqu'elle est libellée dans une langue ferme et précise, c'est cette langue ferme et précise qui devient loi.

**Le sénateur Neiman:** Monsieur le président, je devrais être d'accord avec le sénateur van Roggen quant aux commentaires de M. Clark. Lorsque la loi précise «tout acheteur subséquent», la portée en devient très étendue.

**Le sénateur van Roggen:** Oui, et le règlement ne peut y remédier. Il n'y a rien de plus difficile pour un comité que de tenter de rédiger une lettre. Il nous serait impossible d'essayer de rédiger à nouveau cette clause, ici même, alors qu'une douzaine d'entre nous parlent en même temps. A l'heure du déjeuner, deux ou trois sénateurs pourraient peut-être se réunir et essayer de préparer un projet.

**Le sénateur Riley:** Monsieur le président, j'aimerais savoir si l'industrie a fait une certaine évaluation, en pourcentage, de l'augmentation du prix d'achat des pneus, pour le consommateur, suite à la présente loi et au règlement projeté.

**M. MacNeill:** Je puis répondre que oui. En raison de l'étendue de cet article de la loi, je crois que ce prix pourrait augmenter, disons, de 15c. le pneu. Je cite ce chiffre de mémoires. Si nous devons considérer tout le réseau d'approvisionnement, cette augmentation pourrait probablement s'élever à quelque 30c. par pneu.

**Le sénateur Riley:** En pourcentage, quelle a été l'augmentation du prix des pneus pour le consommateur l'année dernière?

**M. MacNeill:** Comme vous le savez, il y a pneus, et pneus; aussi, je ne puis vous en donner la liste complète. Je dirais 12 p. 100, et cela tient aux problèmes que nous avons connus avec la crise du pétrole. Cependant, pour la période 1961-1971, notre indice des prix n'a augmenté que d'un peu plus de 11 p. 100. L'an dernier, cependant, la crise du pétrole nous a frappés durement et le prix des matières premières a augmenté de façon astronomique.

Peut-être M. Moore de Firestone pourrait-il nous dire ce qu'il en pense.

**Le sénateur McElman:** L'augmentation de la dernière année a égalé l'augmentation totale des 10 dernières années, n'est-ce pas?

**M. MacNeill:** Oui monsieur; le coût du caoutchouc naturel est passé de 17c. la livre, il y a deux ans, à 52c. la livre aujourd'hui. Le caoutchouc synthétique coûtait 13c. la livre il y a un an et il coûte maintenant de 22 à 25c.

**Le sénateur Riley:** Monsieur le président, des membres de l'industrie du camionnage m'ont déclaré que, l'an dernier, le prix des pneus avait augmenté de 32 p. 100. Est-ce exact?

**M. MacNeill:** Oui, parce que la semelle est en caoutchouc presque naturel, lequel est passé de 17c. la livre à 52c.

**Le sénateur Riley:** L'industrie prévoit-elle que l'augmentation de prix sera beaucoup plus élevée l'année prochaine qu'elle ne l'a été dans le passé?

**M. MacNeill:** Oui, monsieur. De nouveau j'inviterais M. Moore à faire des commentaires puisque je ne crois pas que nous connaissions déjà réellement les répercussions des nouveaux prix du pétrole brut. Nous ne savons pas encore ce que la situation sera lorsque le pétrole sortira du pipeline. Il faut six gallons de brut pour fabriquer un pneu de voiture, vous pouvez donc imaginer quelle incidence aura et a eu l'augmentation des prix. Nous ne savons pas encore je crois quels en seront les répercussions sur les polyesters, les nylons et les autres dérivés du pétrole.

**M. J. Doran Moore, président, Firestone Tire & Rubber Company of Canada Ltd.:** Je voudrais simplement corroborer ce qu'a dit M. MacNeill. Pour revenir à la question de l'avis de rappel, j'aimerais également mentionner qu'il ne nous serait pas difficile d'établir un tel système puisque, comme on l'a dit, il existe déjà aux États-Unis.